

**Zeitschrift:** Mitteilungen der Schweizerischen Entomologischen Gesellschaft =  
Bulletin de la Société Entomologique Suisse = Journal of the Swiss  
Entomological Society

**Herausgeber:** Schweizerische Entomologische Gesellschaft

**Band:** 46 (1973)

**Heft:** 3-4

  

**Artikel:** Instructions aux auteurs

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-401722>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

1. Les manuscrits doivent présenter essentiellement des résultats de recherches entomologiques récents, n'ayant pas encore été publiés ailleurs; ils ne peuvent être proposés en même temps à une autre revue.
2. Le texte doit être rédigé en allemand, en français, en italien ou en anglais. En plus du résumé, formulé dans la langue originale, il est recommandé d'en préparer un second, irréprochable quant au style, dans une des autres langues admises.
3. Le texte et les illustrations des manuscrits sont à réaliser sous une forme condensée, évitant les redites et les détails superflus. Les auteurs sont responsables du contenu et de la forme de leurs travaux.
4. Les travaux doivent être présentés sous leur forme définitive. Des modifications de texte sur épreuve ne peuvent être admises qu'exceptionnellement et seulement pour des motifs sérieux. Elles seront facturées à l'auteur par l'imprimerie.
5. Le texte, irréprochable quant à l'orthographe et au style, sera présenté, dactylographié d'un seul côté sur feuillets A4, avec doubles interlignes et marges d'au moins 3 cm. Un double de l'original est à conserver par l'auteur ou par son représentant autorisé, en vue des corrections.
6. Lors de la rédaction du manuscrit, l'ordre suivant est à respecter: titre, prénom et nom de l'auteur, en toutes lettres, adresse exacte de l'auteur, résumé dans la langue originale, éventuellement titre et résumé dans une autre des langues admises, éventuellement une courte table des matières pour des travaux très étendus, texte (introduction, matériel et méthodes, résultats, discussion, remerciements), bibliographie.
7. Dans la bibliographie, les références peuvent être numérotées ou disposées dans l'ordre alphabétique des auteurs. Une combinaison des deux systèmes est également acceptable. Chaque référence est citée, soulignée comme il convient, en obéissant au schéma suivant:  
HEER, O., 1841. *Über geographische Verbreitung und periodisches Auftreten der Maikäfer*. Verh. Schweiz. Naturf. Ges., 20: 123–154.  
VORBODT, K., u. MÜLLER-RUTZ, J., 1911. *Die Schmetterlinge der Schweiz*, Bern. Vol. I, p. 297.  
Pour les revues, utiliser les abréviations internationales usuelles. Les citations dans le texte sont faites uniformément, soit du nom de famille de l'auteur et de l'année (entre parenthèses), soit du numéro de la publication (entre parenthèses).
8. Dans le manuscrit, souligner le titre principal en rouge (majuscules de 10 points), les premiers sous-titres de travaux d'une certaine importance en vert (majuscules de 8 points), les deuxièmes sous-titres et les premiers sous-titres de travaux de moindre importance simplement en noir (italiques).
9. Souligner deux fois en noir (petites capitales) les noms d'auteurs. Souligner une fois en noir (italiques) les noms de genres et d'espèces. Les caractères gras ou espacés ne sont pas disponibles, ainsi que toute autre forme de mise en évidence.
10. L'adresse postale de l'auteur, les résumés, la table des matières, les légendes des illustrations et des tableaux, les notes en bas de page, ainsi que la bibliographie sont composés en petits caractères de 8 points. Tous ces emplacements sont à marquer d'un trait bleu dans la marge de gauche du manuscrit.
11. Le texte des illustrations est à présenter sur des feuilles séparées. Les illustrations sont à numéroter dans l'ordre de leur apparition: Fig. 1, Fig. 2, . . . etc.
12. Les notes en bas de page sont à numéroter dans l'ordre de leur apparition. Les renvois dans le texte sont à marquer au moyen du numéro correspondant imprimé en position supérieure.
13. Les documents destinés aux illustrations peuvent consister en dessins nettement tracés à l'encre de Chine noire ou en photographies bien contrastées et cadrées sur l'essentiel. Les illustrations et les graphiques, groupés, si possible, en tenant compte du format de mise en page définitif, sont à désigner sans équivoque par le numéro de leurs légendes. Les illustrations doivent être munies d'une échelle, de telle sorte qu'elles puissent être réduites à volonté, en règle générale de moitié. Le nom de l'auteur doit se trouver au verso des pièces ajoutées et des documents destinés à l'illustration.
14. Pour des travaux dépassant 32 pages imprimées, ou ne correspondant pas aux instructions, une contribution aux frais d'impression pourra être exigée. La SES demande généralement une participation de 50% aux frais d'impression des dissertations.
15. Des travaux inappropriés ou ne correspondant pas aux présentes instructions peuvent être refusés par la rédaction.
16. Les manuscrits sont à envoyer au rédacteur, Monsieur F. Schneider, Station fédérale de Recherches, CH-8820 Wädenswil. Toutes les instructions et les demandes des auteurs à l'imprimerie doivent passer par la rédaction.
17. Les auteurs reçoivent au moins une épreuve à corriger, qu'ils doivent renvoyer à la rédaction par retour du courrier, accompagnée du bon à tirer, et, éventuellement, de la commande des tirés-à-part. Utiliser les signes de correction officiels et indiquer clairement en marge où insérer les illustrations et les tableaux dans le texte.
18. Sauf accord contraire, les tirés-à-part commandés seront livrés par l'imprimerie sans couverture, brochés à la colle, et, conformément aux statuts, aux frais de l'auteur.